



WORLD HEALTH ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
WELTGESUNDHEITSORGANISATION
ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ЗДРАВООХРАНЕНИЯ

REGIONAL OFFICE FOR EUROPE
BUREAU RÉGIONAL DE L'EUROPE
REGIONALBÜRO FÜR EUROPA
ЕВРОПЕЙСКОЕ РЕГИОНАЛЬНОЕ БЮРО

Head office:

UN City, Marmorvej 51,
DK-2100 Copenhagen Ø, Denmark
Tel.: +45 45 33 70 00; Fax: +45 45 33 70 01
Email: contact@euro.who.int
Website: <http://www.euro.who.int>

Our reference:	Nomination	Your reference:
Notre référence:	2018	Votre référence:
Unser Zeichen:		Ihr Zeichen:
См. наш номер:		На Ваш номер:

Date : 15 janvier 2018

À TOUS LES ÉTATS MEMBRES DE LA REGION
EUROPEENNE DE L'OMS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous annoncer que, conformément aux articles 14.2.2 et 14.3 du règlement intérieur du Comité régional de l'OMS pour l'Europe, les présentations de candidatures à un siège aux comités et organes de l'OMS mentionnés ci-dessous doivent parvenir au Bureau régional de l'OMS pour l'Europe au plus tard le vendredi 16 mars 2018. Chaque candidature sera accompagnée d'un curriculum vitæ, établi selon le formulaire type. Vous trouverez en annexe des exemplaires de ces formulaires.

Lors de sa soixante-huitième session, qui se tiendra du 17 au 20 septembre 2018, le Comité régional de l'OMS pour l'Europe sélectionnera ou élira des membres pour les comités et organes répertoriés ci-dessous.

Conseil exécutif

À la clôture de la Soixante-douzième Assemblée mondiale de la santé, en mai 2019, deux sièges se libéreront au Conseil exécutif, lorsque les mandats des membres désignés par les Pays-Bas et la Turquie arriveront à leur terme.

Les sièges suivants seront disponibles :

- pas de siège vacant dans le Groupe A ;
- un siège vacant dans le Groupe B ;
- un siège vacant dans le Groupe C.

Comité permanent du Comité régional de l'Europe

Lors de la soixante-huitième session du Comité régional, quatre sièges se libéreront au Comité permanent du Comité régional de l'Europe (CPCR) lorsque les mandats de la Géorgie, de l'Islande, de l'Italie et du Tadjikistan arriveront à leur terme.

Les sièges suivants seront disponibles :

- un siège vacant dans le Groupe A ;
- un siège vacant dans le Groupe B ;
- deux sièges vacants dans le Groupe C.

Groupe d'évaluation régional

En vertu de l'article 47.1 du règlement intérieur, « lors de la session du Comité régional précédant celle où le directeur régional doit être désigné, le Comité régional formera, sur la base d'une représentation géographique équitable, un Groupe d'évaluation régional composé de six membres choisis parmi les délégations des États membres qui participent à la session du Comité régional, en vue de procéder à une évaluation préliminaire des candidats à ce poste, compte tenu des critères définis par le Comité régional, et d'assumer les fonctions relatives à cette procédure telles qu'elles ont été définies dans le présent article ». De même, la sélection des membres du Groupe d'évaluation régional s'opérera conformément aux articles 47.2 a) et 14.2.2.

Conseil conjoint de coordination du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales

Un siège se libérera le 31 décembre 2018, lorsque le mandat du membre désigné par la République de Moldova arrivera à son terme.

Les représentants des États membres désignés par le Comité régional pour siéger au Conseil conjoint de coordination du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales, en vertu de l'alinéa 2.2.2 du protocole d'accord du Conseil conjoint de coordination, représentent à la fois la Région et leur pays audit Conseil. Les États membres sont encouragés à désigner un représentant possédant les qualifications reprises dans l'annexe jointe à cette lettre, et ce pour toute la durée de leur mandat au Conseil conjoint de coordination, par souci de continuité.

Désignation des membres des organes et comités de l'OMS

Vous trouverez ci-joint les modèles types de curriculum vitæ à remplir pour les organes et comités mentionnés ci-dessus. Ces formulaires peuvent également être téléchargés à partir du site suivant : <https://euro.sharefile.com>.

Un nom d'utilisateur ainsi qu'un mot de passe sont requis pour accéder à ce site. Pour vous connecter au site Web, veuillez utiliser le nom d'utilisateur et le mot de passe suivants :

Nom d'utilisateur : eunominations@who.int

Mot de passe : .Copenhagen2018. *(veuillez noter que le mot de passe est sensible à la casse)*

Outre le curriculum vitæ, une lettre d'intention sera soumise à l'appui des candidatures au Conseil exécutif ou au CPR. Cette lettre sera rédigée dans l'une des quatre langues officielles de la Région européenne et comportera une brève description des points suivants :

- un aperçu des principaux éléments caractérisant les relations entre l'OMS et l'État membre désignant le candidat, notamment les événements ou programmes d'une pertinence particulière pour l'État membre concerné ;
- les priorités de l'OMS que cet État membre projette de défendre pendant son mandat de trois ans ;
- comment l'État membre envisage de concrétiser ces priorités au cours de ce mandat triennal, et les raisons pour lesquelles il se porte candidat à un siège au sein d'un organe directeur.

La longueur de la lettre d'intention ne doit pas excéder 600 mots.

Avant l'ouverture de la Soixante et onzième Assemblée mondiale de la santé, en mai 2018, la directrice régionale informera tous les États membres de la Région européenne de l'OMS au sujet des candidatures reçues à la date butoir du 16 mars 2018, et leur communiquera les curriculum vitæ, établis selon le modèle type, ainsi que les lettres d'intention des représentants dont la candidature est présentée. Seules les candidatures reçues dans ces conditions seront soumises au Comité régional en sa soixante-

huitième session de septembre 2018. Des copies des candidatures, des curriculum vitæ et des lettres d'intention seront soumises par avance à l'adresse électronique suivante : eugovernance@who.int.

Lors de ses troisième et quatrième sessions de 2018, qui auront lieu respectivement en mars et en mai, le Vingt-cinquième Comité permanent du Comité régional de l'Europe examinera toutes les désignations reçues, dans le but de convenir d'une liste de candidats aussi nombreux qu'il n'y a de sièges à pourvoir. Les pays non recommandés pour cette liste de présélection seront contactés par le Comité permanent préalablement à la soixante-huitième session du Comité régional.

J'aimerais encore attirer votre attention sur les dispositions du point 14.2.2 d) du règlement intérieur : « les États membres qui ont présenté des candidatures doivent être présents au Comité régional lors de l'examen du point correspondant de l'ordre du jour, faute de quoi leurs candidatures ne seront pas prises en considération ».

Enfin, je profite de cette occasion pour vous annoncer que le Vingt-sixième CPCR tiendra sa première session le dernier jour de la soixante-huitième session du Comité régional – le jeudi 20 septembre 2018 – pendant la pause du déjeuner. En conséquence, les États membres qui présenteront des candidatures à un siège au CPCR sont encouragés à prendre des dispositions pour que leurs représentants, au cas où ils sont élus, soient présents lors de cette première séance.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Dr Zsuzsanna Jakab
Directrice régionale

P.J. : Formulaire de curriculum vitæ pour les candidatures au Conseil exécutif.
Formulaire de curriculum vitæ pour les candidatures au Comité permanent du Comité régional de l'Europe.
Formulaire de curriculum vitæ pour les candidatures au Groupe d'évaluation régional.
Formulaire de curriculum vitæ pour les candidatures au Conseil conjoint de coordination du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales.